



ENTREE

(en dehors de l'AS)

→ PRATIQUE AUTONOME

4€

(au lieu de 12€)

POUR LES ELEVES LICENCIES A L'AS

Chaque élève doit justifier de son appartenance à l'association sportive de son établissement par la **présentation de sa licence UNSS** à l'accueil (+ carte d'identité si pas de photo sur la licence).

A son entrée, l'élève se présente à l'accueil et spécifie qu'il désire une entrée sur « la carte UNSS DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE ». Le nombre d'entrées est limitée à 50 pour chaque carte.

A cette entrée, l'élève devra ajouter la location d'une paire de chaussons d'escalade s'il n'en possède pas, cette location lui sera facturée 2€ au lieu des 3€ tarif public.

Conditions : L'élève(e) doit être lycéen(ne) ou collégien(ne), **les collégien-ne-s étant obligatoirement accompagné-e-s d'un adulte, ou d'une autorisation parentale à partir de 14 ans (téléchargeable sur le site internet www.edenwall.fr).** L'élève doit être affilié(e) dans une association sportive scolaire du département de Saône et Loire et avec présentation de la licence à l'accueil. Tout accompagnateur ne remplissant pas ces conditions payent le tarif standard réglementaire d'entrée.